



La solution
modulaire pour
votre sécurité

Assurance de voitures automobiles

En voiture, une collision est vite arrivée. Des personnes peuvent aussi être blessées ou des choses appartenant à des tiers endommagées. L'assurance de voitures automobiles de Zurich vous protège individuellement selon vos besoins – quoi qu'il arrive.

	Casco partielle	Casco intégrale	Supercasco	Flexicasco***
Assurance responsabilité civile (obligatoire)				
Assurance casco				
Collision	●	●	●	●
Vol	●	●	●	●
Incendie	●	●	●	●
Forces de la nature	●	●	●	●
Bris de glaces	●	●	●	●
Animaux	●	●	●	●
Vandalisme	●	●	●	●
Dommages aux voitures parquées	●	●	●	●
Dommages causés par les fouines	●	●	●	●
Effets de voyage	●	●	●	●
Assurance-accidents des occupants				
Assurances complémentaires:				
Protection du bonus*, couverture pour faute grave**, Help Point PLUS, dommages causés par les fouines, dommages aux voitures parquées, effets de voyage, dé- pannage, protection juridique en matière de circulation				

● ● ● ● Modules à choisir librement

* Protection du bonus unique en son genre réservée aux conducteurs bénéficiant du bonus maximum dans l'assurance responsabilité civile et casco collision

** Couverture faute grave en complément de l'assurance responsabilité civile et collision pour conducteurs de plus de 25 ans

*** Couverture minimale: collision ou deux des risques vol, forces de la nature ou bris de glaces

À qui profite l'assurance de voitures automobiles?

Aux détenteurs de voitures de tourisme et de livraison.

Informations détaillées

Tôle froissée? Un accident est arrivé plus vite qu'on ne le pense. Et que faire lorsqu'il y a des blessés? Nous veillons à ce que vous soyez toujours bien couvert. Vous déterminez vous-même votre couverture d'assurance et, partant, le montant de votre prime, selon vos besoins personnels. Ainsi vos déplacements ne seront jamais un problème. En cas de pépin, vous appelez simplement le numéro gratuit 0800 80 80 80 ou roulez jusqu'au Help Point le plus proche. Votre véhicule sera réparé, et pendant ce temps, vous conservez votre mobilité.

Assurance responsabilité civile (obligatoire)

L'assurance responsabilité civile offre aux personnes assurées une couverture de 100 millions de CHF au maximum pour les dégâts matériels et les lésions corporelles qu'elles pourraient causer à des tiers avec un véhicule assuré. L'assurance permet en outre de contester les prétentions injustifiées de tiers (protection juridique passive) et d'indemniser les revendications légitimes.

Assurance casco

Casco partielle

Avec la casco partielle, vous assurez votre véhicule contre les dommages par vol, incendie, forces de la nature (inondation, grêle, tempête, avalanche, chute de pierres, éboulement de rochers, glissement de terrain, chute d'amas de glace, pression de la neige, glissement d'amas de neige, hautes eaux, chute d'aéronefs ou de parties qui s'en détachent), bris de glaces, collision avec des animaux et vandalisme.

Casco intégrale

La casco intégrale couvre les dommages assurés en casco partielle, ainsi que ceux causés au propre véhicule lors d'une collision.

Supercasco

La Supercasco comprend les risques de la casco intégrale et inclut en outre les couvertures complémentaires pour les dommages causés par les fouines, les dommages aux voitures parquées et les effets de voyage. Sur demande, il est également possible d'exclure les dommages par collision.

Flexicasco

La Flexicasco vous permet de sélectionner selon vos désirs les différentes couvertures de la Supercasco. Seule condition: votre solution doit comprendre au minimum soit la couverture collision, soit deux des risques vol, forces de la nature ou bris de glaces.

Conditions

La prime est calculée selon divers critères individuels, tels que, par exemple, le type de véhicule ou le conducteur principal.

La prime varie en fonction du système des degrés de prime dans l'assurance responsabilité civile et dans l'assurance casco. Si vous n'avez aucun sinistre ou si vous décidez d'en payer vous-même le montant, votre prime baisse. Lorsque des sinistres sont indemnisés, vous régressez dans l'échelle des bonus. Dès que vous bénéficiez du bonus maximum en responsabilité civile et casco collision, vous avez la possibilité d'inclure l'assurance de protection du bonus (voir rubrique correspondante).

Le montant de la franchise est à choix et influence donc aussi votre prime.

Vos avantages en un coup d'œil

- **Bonus maximum de 70% en responsabilité civile et casco collision**
- **Protection du bonus attrayante pour tous les conducteurs bénéficiant du bonus maximum**
- **Couverture accidents pour les personnes assurées, même dans des voitures automobiles de tiers**
- **Prime initiale avantageuse pour les jeunes conducteurs**
- **Services Help Point compris**
- **Prime casco attrayante avec Help Point PLUS**

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 80 80 80 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker.
www.zurich.ch

Assurance-accidents des occupants

Zurich alloue des prestations en cas de décès, d'invalidité et d'incapacité de travail temporaire et verse une indemnité journalière d'hospitalisation pendant la durée de l'hospitalisation. Dans la mesure où aucune autre assurance n'octroie de prestations, Zurich prend en charge les frais de guérison pendant 5 ans à partir du jour de l'accident.

Assurances complémentaires

Protection du bonus

L'assurance de protection du bonus protège votre bonus acquis dans le cadre du système des degrés de prime. Dans l'assurance responsabilité civile (responsabilité civile PLUS), cela vous permet ainsi d'éviter une augmentation de prime après le premier et le second sinistre. Dans l'assurance casco (collision PLUS), le bonus est protégé après le premier sinistre. La protection du bonus ne peut toutefois être conclue que par des clients qui bénéficient du bonus maximum de 70%.

Couverture pour faute grave

Responsabilité civile: en cas de dommage responsabilité civile causé par faute grave, Zurich renonce à son droit de recourir contre vous en tant qu'auteur de l'accident et à exiger de votre part une participation aux frais de sinistre.*

Collision: en cas de dommage par collision dû à une faute grave, Zurich renonce à son droit de réduire ses prestations à votre rencontre en tant que lésé.*

Help Point PLUS – Implication en cas de sinistre

Vous vous engagez à signaler chaque événement casco au 0800 80 80 80 ou à l'un de nos Help Point. Zurich organise le règlement du sinistre et fait réparer votre véhicule dans un garage désigné par ses soins.

Dommages causés par les fouines

Il faut entendre par là les dommages au véhicule résultant de morsures de fouines (dommages consécutifs inclus), sans limite de montant.

Dommages aux voitures parkées

L'assurance couvre les dommages causés au véhicule parké par des véhicules automobiles ou cycles inconnus. Les dommages par plaisanterie ou malveillance de tiers sont en outre également assurés.

Effets de voyage

L'assurance couvre la détérioration ou la destruction d'objets transportés au moyen du véhicule pour les besoins personnels de ses occupants (effets de voyage), lorsqu'un dommage a été occasionné au véhicule. Le vol de ces effets est également assuré, à condition qu'il ait eu lieu dans le véhicule entièrement fermé à clé (exclusions: voir conditions générales d'assurance).

Dépannage

Organisation, médiation et prise en charge des frais en cas d'urgence, p. ex. dépannage sur place, remorquage, petites pièces de rechange, voiture de remplacement durant la réparation, frais de dégagement dans les États d'Europe figurant sur la «carte verte».

Protection juridique en matière de circulation en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein

Soutien en cas de litige juridique en votre qualité d'usager de la route, de propriétaire ou de détenteur d'un véhicule. Exercice de droits ou rejet de prétentions.

* Font exception les cas de sinistres occasionnés sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de l'abus de médicaments.

Because change happenz®

«Zurich» Compagnie d'Assurances
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont ces dernières qui font foi.